

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	30/03/2023
Date d'affichage de la convocation	30/03/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, M. Jean COITEUX, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de Mme Catherine BELLANGER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : /

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020, et notamment son article 16,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants et l'article 1636-B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu le projet de BP 2023 de la Commune,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 ;

DECIDE A L'UNANIMITE (1 abstention)

ARTICLE 1 : Applique, pour l'année 2023, les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,05 %
- Taxe d'habitation (THRS et THLV) : 17,77 %

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

11 AVR. 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

